



Comment mieux gérer une flotte de véhicules de service ?

Descriptif de la démarche

La réduction des impacts économiques et environnementaux des déplacements professionnels passe par différentes mesures concernant les véhicules de services et portant sur leur nombre, leur qualité et leur gestion.

Afin de répondre aux objectifs du PDE, il est possible de :

- promouvoir l'usage des transports collectifs et modes doux, représentant une économie pour l'entreprise ;
- augmenter le taux d'utilisation des véhicules de service sur certains déplacements (covoiturage) ;
- mettre en place un système de réservation des véhicules adapté aux besoins des salariés ;
- renouveler le parc de véhicules de service en s'orientant vers des véhicules plus propres.



Les acteurs de l'action

Pilote

La direction de l'entreprise doit porter les mesures choisies. Le chef de projet PDE doit assurer le suivi des déplacements professionnels et de l'usage des voitures de service.

Partenaires techniques

Des bureaux d'étude spécialisés peuvent aussi apporter leur appui.

Conseils et bonnes pratiques

Créer une plateforme de réservation intelligente : pour orienter les salariés vers le mode de transport le plus adapté, la plateforme de réservation des voitures de service peut être couplée avec un moteur de recherche d'itinéraires en transports collectifs.

Mettre en place des indemnités kilométriques pour les transports collectifs et le vélo : au même titre que pour les usagers de la voiture, une indemnité de déplacements peut être mise en place pour l'usage du vélo et des transports collectifs.

Etapes clés de l'action

- Diagnostic : suivre l'usage des véhicules, connaître les pratiques et identifier les marges de manœuvre
- Propositions : définir les actions ayant le plus d'impact et leur faisabilité
- Mise en œuvre
- Communication

